



## Procès verbal de saisie vente

Par **fobleu31**, le **05/02/2016** à **02:37**

Bonjour le 5 janvier 2016 un huissier est venu pour me dresser un proces verbal de saisie vente je ne savais pas de quoi il retourné et je suis allée chercher mon acte chez eux .C'est un jugement qui date de 1997 je ne m'en souvenais plus.comme indiqué sur le procès j'ai écrit au juge de l'exécution pour demander un délai de grâce sauf que j'ai eu la réponse hier du juge qui me dit qu'il faut que je les assigne par voie de huissier. Super cela n'était pas notifié .Le 5 étant vendredi j'ai passé ma journée à contacter des huissiers mais aucun ne veut le faire et me dise de prendre un avocat . Sauf que les avocats me disent que c'est trop tard!! Comment faire?? Je suis au rsa et je n'ai pas de meubles de valeur cela ne couvrira pas grand chose. Sur le procès verbal je ne trouve pas marqué exécution mais agissant en vertu d'un jugement réputé contradictoire en premier ressort rendu par le toi le 2 juin 1997.et faute d'avoir déféré à un précédent commandement. Pouvez vous m'aider.merci florence